

NG

Numéro 5 - Août 2021

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

**NE COULONS
PAS NOS PME**

NON

À L'IN 99%

26 SEPTEMBRE 2021



PLR
Les Libéraux-Radicaux
GENÈVE

150%

**NON À UNE
INITIATIVE
100% NUISIBLE**

VOTATION DU 26 SEPTEMBRE P.6

EDITO

Penser global, agir local

PLR GENÈVE

Retour sur l'agora

CARNET NOIR

Hommage à Benoît Genecand

Agenda

SEPTEMBRE

4 SEPTEMBRE 2021

Université d'été

De 9h à 14h au Château des bois

5 SEPTEMBRE 2021

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Plainpalais

8 SEPTEMBRE 2021

Stand politique

De 14h à 17h à la place du Molard

Assemblée des délégués à Pregny-Chambésy

Détails suivront sur plr-ge.ch

18 SEPTEMBRE 2021

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Rive

26 SEPTEMBRE 2021

Votation populaire

NOVEMBRE

25 NOVEMBRE 2021

Assemblée des délégués

Détails suivront sur plr-ge.ch

L'Université d'été est de retour !

Nous nous réjouissons de pouvoir discuter avec vous des thèmes de la mobilité, de la culture et de la formation, avant de partager notre traditionnel brunch. Afin de respecter les mesures sanitaires, **l'inscription est obligatoire d'ici le lundi 30 août** en laissant vos coordonnées complètes (info@plr-ge.ch ou 022 818 42 42).

Sommaire

EDITO

P. 3

Penser global, agir local

CARNET NOIR

P. 4

Hommage à Benoît Genecand

DOSSIER

P. 6

Votations du 26 septembre 2021

Non à une initiative 100 % dommageable

Interview de Karin Keller-Sutter : « L'État n'a pas à dicter les comportements et les mœurs »

PLR GENÈVE

P. 16

Technologies numériques au service des citoyens : quel rôle pour Genève ?

« Formation » : une commission qui souhaite remettre l'apprentissage dual et le numérique au centre des priorités politiques

Membre du Conseil d'administration des HUG depuis 2011...

ASSOCIATIONS

P. 26

Nicolas Ramseier, nouveau président de l'association PLR Ville de Genève

OPINION

P. 29

Le vote électronique : mettre fin à l'éternel état d'essai

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ELECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

Penser global, agir local

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. »
C'est par ces mots prononcés le 2 septembre 2002 au IV^e Sommet de la terre, que le président Jacques Chirac posait un double constat : celui de la dégradation de notre environnement, avec des causes et des effets identifiés : surconsommation, surexploitation de la nature, mauvais développement, pollution croissante, dérèglement climatique, crises sanitaires, financières et sociales, d'une part, et celui de la cécité collective des Etats, d'autre part.

Aujourd'hui, nous savons que ce qui est en jeu n'est pas l'avenir de la planète, mais la qualité de vie sur celle-ci, voire la possibilité de vie pour les humains dans certains territoires et même l'existence de ces territoires. Le 1^{er} volume du 6^e rapport du GIEC, qui traite des bases scientifiques du changement climatique, dresse un état de la situation, et il n'est pas réjouissant. Notre lien à la planète terre et donc l'état de celle-ci constituent clairement un des

enjeux du XXI^e siècle. Ce n'est toutefois de loin pas le seul. La pandémie qui sévit depuis plus d'un an met en exergue les tensions entre démocratie et efficacité, entre droits individuels et intérêts collectifs. En outre, le déclin de la démographie naturelle dans de nombreux pays du continent européen engendre des conséquences importantes sur l'emploi, la fiscalité, l'organisation globale de la société, le financement des retraites, l'aménagement du territoire ou encore la sûreté. Plus localement, nous pouvons aussi constater les effets d'une crise économique qui ne dit pas encore son nom.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés peuvent nous sembler immenses, lorsqu'elles se situent à l'échelle de la planète ou même du pays. Pour autant, elles ne sont pas insurmontables et chacun de nous peut agir à son niveau. C'est le sens de l'action politique : penser global, agir local. Si chacun agit là où il se trouve, alors le monde peut changer. Par ailleurs, face aux difficultés susmentionnées, les

réussites ne sont pas à méconnaître, qu'il s'agisse de l'allongement de l'espérance de vie, du niveau de prospérité ou du développement de technologies porteuses d'avenir – aussi bien en matière de sciences de la vie, que d'énergie notamment.

Notre parti œuvre à une société dans laquelle la qualité de la vie constitue un objectif constant, où le lien avec la nature n'est ni ignoré ni méprisé, où chaque personne trouve la place qui lui convient et contribue dans la mesure de ses possibilités à la construire. Cela passe par le renforcement des liens entre les membres, par le partage de connaissances et par des actions. L'Agora organisée fin juin, consacrée aux technologies numériques au service des citoyens, a été

un succès et d'autres suivront. Les apéritifs hebdomadaires de la présidence, qui se poursuivront au-delà de l'été sous une forme itinérante en collaboration avec les associations, permettent de nombreux et fructueux échanges. L'Université d'été, qui se déroulera le 4 septembre au Château des Bois à Satigny, sera l'occasion d'aborder collectivement les thèmes importants que sont la formation, la mobilité, le sport et la culture. Au cours des semaines qui viennent, le PLR va proposer des actions qui pourraient sembler modestes à l'échelle de la terre mais qui seront utiles à notre République et contribueront à la qualité de vie.

**Soyons ambitieux
et réalistes. Ensemble**



RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Austin Distel, I. Giragossian, Christophe Hautier,
Richie Nolan, Taylor Wilcox

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé
myclimate.org/01-21-144926



Hommage à Benoît Genecand

«IL S'EN EST ALLÉ PLUS LOIN QUE SES PIEDS POUVAIENT LE PORTER». C'EST PAR CES MOTS QU'ADRIEN NOUS A APPRIS LE DÉCÈS DE SON PÈRE MERCREDI 11 AOÛT. MÊME SI NOUS LE SAVIONS MALADE DEPUIS DEUX ANS, NOUS AVONS TOUS ÉTÉ SAISIS D'UNE GRANDE ÉMOTION TANT NOUS AVONS AIMÉ SON COMPAGNONNAGE AU SEIN DE NOTRE PARTI. CONSTITUANT DE 2008 À 2012, DÉPUTÉ DE 2013 À 2015 ET CONSEILLER NATIONAL DE 2015 À 2019, SON PARCOURS A ÉTÉ FULGURANT ET MALHEUREUSEMENT COUPÉ EN PLEIN ÉLAN. IL AVAIT ENCORE BEAUCOUP À APPORTER À SON PARTI ET À SON CANTON.



Par Alexandre de Senarclens

Benoît était en constante déambulation, sur les rives du Rhône, en rêveur solitaire, mais plus encore dans ses réflexions, pas à pas à la recherche du juste. Il aimait la marche pour sa lenteur et la solitude qu'elle procure, à rebours de l'agitation de notre monde. En quête de sens, il avait la grande intelligence de ceux qui doutent pour mieux remettre en cause ce qui est établi et le faire passer à la moulinette de son esprit vif. Benoît n'était pas un sachant qui assène une vérité toute faite. Atypique, original, il l'était. Il n'aimait pas

les dogmes ou si, précisément, il les aimait, pour mieux en démontrer les limites. Benoît était aussi toujours friand de débats, surtout ceux durant lesquels il se retrouvait seul contre tous. Attablé en général à l'hôtel Tiffany, où il avait ses habitudes, il ne laissait jamais son contradicteur indemne des discussions engagées, mais bien souvent nourri de sa culture et son analyse fine.

Arrivé sur le tard en politique, après une brillante carrière dans la plus grande banque de Suisse, Benoît n'a jamais voulu



sacrifier sa liberté. Sans plan de carrière, il acceptait que certaines de ses prises de position puissent lui faire perdre son siège. Comme président de parti, ce n'était d'ailleurs pas de tout repos... A une conférence des présidents du PLR Suisse, je me rappelle m'être fait apostropher par Ignazio Cassis, alors chef de groupe, pour ses prises de positions sur la libre circulation des personnes. S'il se permettait de prendre la tangente de temps à autre, il était cependant profondément attaché au parti, à ses membres et à ses valeurs.

Il n'était ni dans l'intrigue ni dans la dissimulation. Quand il disait, il faisait et son aide bienveillante était précieuse.

Si sa famille politique est en deuil, nos pensées vont en premier lieu à sa femme, Corinne, ses enfants Adrien, Téo, Maxime, Léon, sa fille de cœur Ivana et ses petits-enfants Maude, Elie, Marius, Liv et Noé. Certes, son parcours professionnel et politique est admirable, mais la plus grande fierté de Benoît résidait certainement dans sa famille. Il lui accordait du temps. Il

n'était d'ailleurs pas rare de le voir au Bourg-de-Four à l'occasion de l'Escalade ou sur la plaine de Plainpalais, près des balançoires, accompagné de ses petits-enfants.

Enfin, à Adrien, nous savions la confiance que ton père avait en toi. Nous te disons ici toute notre amitié et notre admiration pour avoir su affronter la maladie de ton père avec beaucoup de dignité et de courage.

DOSSIER

Les votations du 26 septembre en bref



OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire « 99% » : NON

Le PLR Genève recommande de refuser l'initiative « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital ». Cette initiative lancée par les jeunes socialistes suisses exige que les parts du revenu du capital qui dépassent un montant à définir par le législateur soient imposées à hauteur de 150 % et que les recettes supplémentaires ainsi générées soient affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus. Concrètement, cela signifie que pour 100 francs gagnés, l'imposition s'élèverait à 150 francs !

La charge fiscale globale qui pèse sur le revenu du capital est déjà très lourde en Suisse, en raison notamment d'un impôt sur la fortune élevé par rapport au reste du monde.

Une hausse de l'imposition réduirait l'attrait de la Suisse pour les personnes dont le capital génère un revenu élevé, aurait des effets négatifs sur les incitations à constituer une fortune et diminuerait à moyen terme le capital économiquement disponible. Par ailleurs, les revenus modestes bénéficient déjà de nombreux allègements fiscaux : 50 % des contribuables ne paient pas d'impôt fédéral direct. L'acceptation de l'initiative reviendrait à ce que plus de 40 % de cet impôt serait pris en charge par uniquement 1 % de la population. L'initiative créerait donc plus d'inégalités qu'elle ne souhaite en régler. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 8.*

Mariage pour tous : OUI

Le PLR Genève soutient cette modification du Code civil, qui permettra le mariage de couples de même sexe, la naturalisation facilitée du conjoint et l'adoption conjointe, ainsi que l'accès au don de sperme pour les couples de femmes. Cette modification législative met fin à une discrimination envers les couples homosexuels et donne une interprétation du mariage conforme à une vision libérale. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet l'interview de la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, p. 12.*

60 ans
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TRADITION ET INNOVATION
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

www.spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255 | 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne

Non à une initiative 100 % dommageable

LE PEUPLE SUISSE SE PRONONCERA SUR L'INITIATIVE «99 %» LORS DU SCRUTIN DU 26 SEPTEMBRE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, RELÈVE LES DÉFAUTS RÉDHIBITOIRES DE CE TEXTE ÉMANANT DES JEUNES SOCIALISTES.



Par Simone de Montmollin

La Jeunesse socialiste suisse veut soumettre les revenus du capital à une imposition de 150 % afin, disent-ils, que les plus riches (le 1 % de la population selon eux) paient pour les autres (soit le 99 % restant). Leur initiative populaire « Alléger les salaires, imposer équitablement le capital » est contraire au principe d'équité affirmé dans notre Constitution et contraire à l'intérêt économique de la Suisse.

En novembre 2014, le peuple a refusé massivement l'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires ». En juin 2015, il a également refusé l'initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS ». Cette nouvelle initiative, mue par la « haine du riche », relève tout simplement de l'entêtement.

Elle introduirait dans le droit fiscal une nouvelle notion, celle du revenu du capital. Or ni la Constitution, ni la législation fiscale ne connaissent une telle notion. Le texte ne précise pas exactement quels éléments du revenu feraient partie du revenu du capital. Les gains en capitaux comme les intérêts et les dividendes ? Les gains provenant de biens immobi-

liers ? Selon les auteurs de l'initiative, il s'agirait des intérêts, des loyers ainsi que des dividendes et gains en capital, incluant donc les bénéfices et la vente des diverses sociétés familiales. Si tel était le cas, cette initiative toucherait une partie bien plus large de la population que ce que prétendent les initiants. Elle écumerait les propriétaires immobiliers, les agriculteurs, les propriétaires de PME, souvent des entreprises familiales...

Cette initiative ne manquera pas de dresser les différentes catégories de contribuables les unes contre les autres. Elle tend à diviser plutôt qu'à assurer la cohésion.

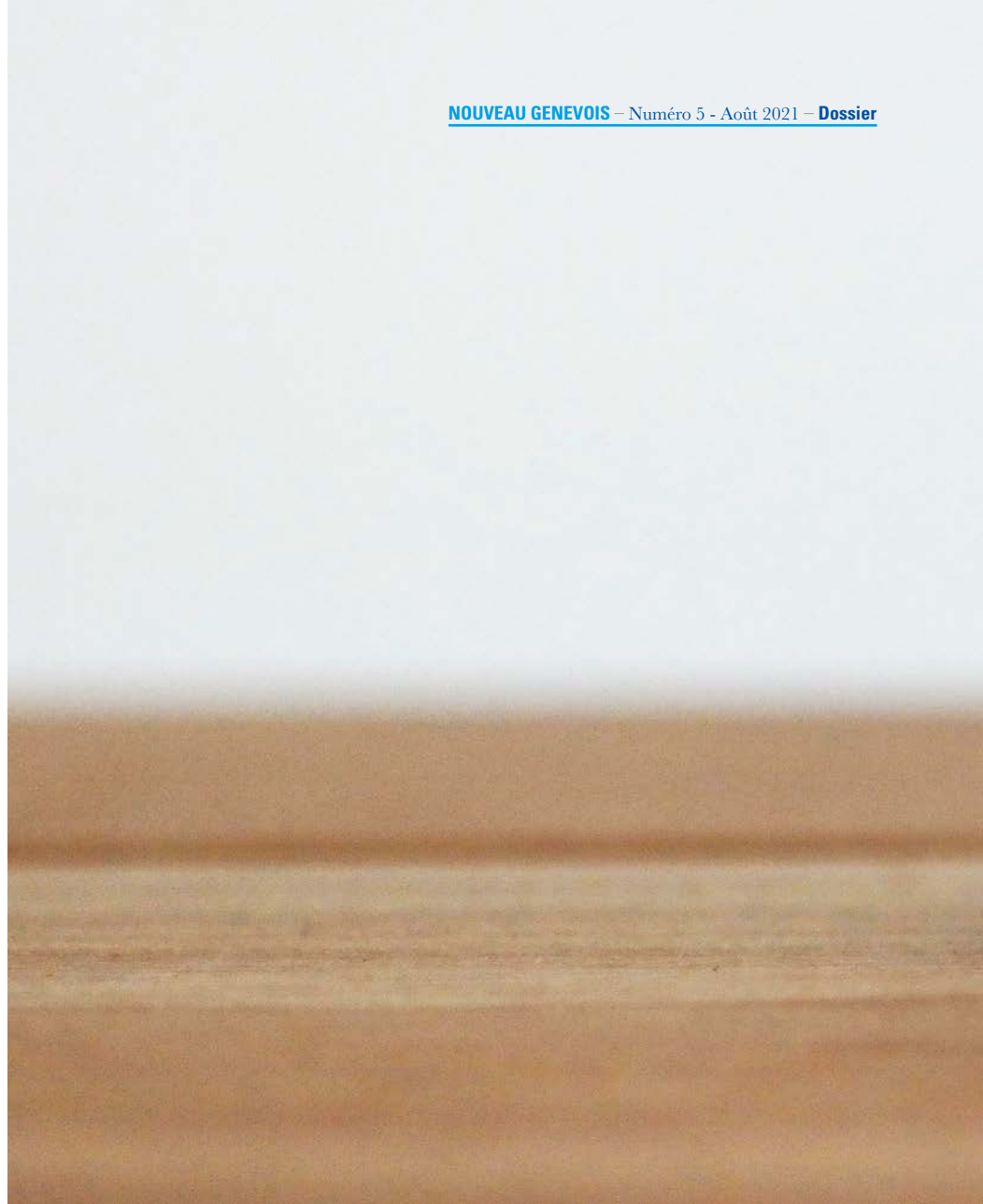
**ATTENTION AU
PIÈGE FISCAL
DES JEUNES SOCIALISTES**

**Nouveaux
impôts
NON!**

Initiative 99%

non-99pourcent.ch





NON À UNE SURIMPOSITION ARBITRAIRE ET EXTRÊME

L'initiative entraînerait une surimposition arbitraire et extrême de certains revenus. Elle conduirait à une captation désastreuse des moyens financiers des entreprises destinés à l'investissement et, donc, à un affaiblissement massif de ces dernières. Son acceptation aurait de graves conséquences sur les PME, les entreprises familiales et les start-up. La place économique suisse perdrait de son attrait pour les entrepreneurs.

Cette initiative toucherait par exemple les particuliers qui possèdent des logements comme capital-retraite, qui verraient les rendements

financiers, donc les loyers, être fortement fiscalisés.

Les indépendants qui auraient constitué personnellement un capital-retraite passeraient à la caisse s'ils retiraient l'entier du capital (alors que ce capital provient souvent d'un revenu déjà imposé une fois). Une imposition excessive sur des revenus fictifs est contraire à l'imposition en fonction de la capacité économique. Le principe d'équité ne serait plus respecté.

Cela toucherait aussi la planification successorale des entreprises familiales. L'acceptation de la succession grèverait lourdement ces sociétés. Notre place économique n'aurait plus le même attrait pour l'entrepreneuriat. Comme l'économie de notre pays est constituée essentiellement de

PME familiales, l'impact fiscal de l'initiative serait désastreux. Notre place économique s'en trouverait fortement affaiblie.

NON À UNE NOUVELLE IMPOSITION DES DIVIDENDES

En outre, le manque de clarté vaut aussi sur la question du seuil à partir duquel elle s'appliquerait. Les auteurs parlent d'un montant seuil à 100 000 francs et un montant plus important pour les contribuables mariés. Plus inquiétant, l'initiative pourrait également avoir un effet sur les revenus de capital en-dessous du seuil fixé, avec l'introduction de nouvelles restrictions telles que l'abolition de l'apport en capital ou de l'imposition partielle des dividendes. Cette dernière



a pourtant déjà été discutée plusieurs fois, tant dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises que lors de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA). Revenir systématiquement à la charge pour taxer toujours plus les dividendes relève de l'obsession.

NON À UNE INITIATIVE QUI MENACE LA COHÉSION

L'affectation des ressources supplémentaires, qu'il n'est pas possible d'estimer correctement au vu des imprécisions susmentionnées, n'est pas définie non plus. Il est question de réduire la charge du revenu du travail ou de financer la « prospérité sociale ». La marge d'interprétation est à nouveau très grande. De fait, les initiants indiquent vouloir financer des activités de

l'Etat comme l'AVS, l'AI, l'assurance maladie, le logement social, l'égalité, la migration... L'affectation proposée se basant sur des recettes fiscales plutôt volatiles, la prévision budgétaire serait rendue très imprécise. En voulant une redistribution plus rigoureuse, mais en laissant une marge d'interprétation quasi totale au législateur, cette initiative ne manquera pas de dresser les différentes catégories de contribuables les unes contre les autres. Elle tend à diviser plutôt qu'à assurer la cohésion.

Les imprécisions et le manque de clarté quant aux conséquences de ce texte sont telles qu'il est impossible pour le citoyen de se faire une opinion objective. La Constitution qui prévoit que la libre formation de l'opinion est garantie n'est tout simplement pas respectée.

Le Conseil fédéral comme le Parlement ont refusé cette initiative populaire sans opposer de contre-projet. Il n'y a en effet aucune nécessité d'agir dans ce domaine. La Suisse connaît la progressivité de l'impôt, un système de redistribution éprouvé et elle est un des rares pays qui impose la fortune.

En conclusion, cette initiative est 100 % dommageable pour la Suisse. Le flou qui la caractérise présente des failles

importantes. Il n'existe pas de définition de ce qu'est un « super-riche », ni de quoi est composé le revenu du capital. Prétérer les conditions cadres économiques et renforcer le désavantage comparatif en matière de concurrence fiscale en Suisse est une bonne manière de faire fuir les contribuables indispensables au financement des charges de l'Etat...

Le nouvel article constitutionnel proposé introduit tant d'incertitudes qu'il est impossible d'évaluer correctement la portée de qui est soumis au scrutin populaire. C'est une brèche portée au principe de libre formation de la volonté garantie par la Constitution.

Mariage pour tous : « L'État n'a pas à dicter les comportements et les mœurs »

LA CONSEILLÈRE FÉDÉRALE KARIN KELLER-SUTTER NOUS A ACCORDÉ UN INTERVIEW POUR PRÉSENTER LES RAISONS QUI PLAIDENT EN FAVEUR D'UN OUI AU MARIAGE POUR TOUS LE 26 SEPTEMBRE PROCHAIN.

INTERVIEW

DEPUIS 2010, LE NOMBRE DE MARIAGES EN SUISSE A TENDANCE À DIMINUER. DANS CES CIRCONSTANCES, LE MARIAGE POUR TOUS EST-IL ENCORE NÉCESSAIRE ?

On a déjà connu une période, dans les années 1970, où il y avait encore moins de mariages. Ce qui est intéressant, c'est que ce nombre est malgré tout relativement stable : l'institution reste populaire, même si d'autres formes de cohabitation existent aujourd'hui. Deux femmes ou deux hommes peuvent par exemple conclure un partenariat enregistré, mais celui-ci n'est pas en tous points équivalent au mariage. Il n'a pas la même portée symbolique et des différences juridiques subsistent, notamment concernant l'adoption, l'accès à la procréation médicalement assistée ou encore la naturalisation.

LE MARIAGE POUR TOUS EST-IL CONFORME À LA CONSTITUTION FÉDÉRALE ?

La question est légitime, car on a entendu différents sons de cloche. Le Conseil fédéral et le Parlement ont examiné cet aspect en profondeur. Ils ont demandé des avis d'experts et entendu des spécialistes. Ils ont finalement conclu que l'ouverture du mariage ne nécessitait pas de modification de la Constitution. Celle-ci ne définit pas le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme.

LES OPPOSANTS PRÉTENDENT QUE LE MARIAGE POUR TOUS N'EST QU'UNE ÉTAPE QUI MÈNERA ENSUITE AU DON D'OVULES ET À LA GESTION POUR AUTRUI. ONT-ILS RAISON DE S'INQUIÉTER ?

Je peux les rassurer. Aucune autre adaptation concernant l'accès à la médecine reproductive n'est prévue. Le don de sperme anonyme, le don d'ovules et la gestation pour autrui restent interdits à tous les couples. La gestation pour autrui est même interdite par la Constitution. Ainsi, tous les couples mariés auront les mêmes droits en matière de procréation médicalement assistée, qu'ils soient de sexes opposés ou de même sexe.

LA SUISSE EST L'UN DES DERNIERS PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE À OUVRIR LE MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE. POURQUOI CETTE LENTEUR ?

Ma conviction libérale est que ces évolutions doivent émaner de la société elle-même. La législation suit lorsque le changement est mûr. L'État n'a pas à dicter les comportements et les mœurs. C'est ainsi qu'est née la revendication du mariage pour tous. Nous voyons que la société est beaucoup plus ouverte sur cette question qu'elle ne l'était il y a quelques années encore.

Oui au mariage pour tous

Votation du 26 septembre





EN QUOI LE MARIAGE POUR TOUS EST-IL UN PROJET TYPIQUEMENT LIBÉRAL-RADICAL ?

En fin de compte, le mariage civil est un contrat entre deux personnes qui s'aiment. L'État n'a pas à porter de jugement de valeur sur des relations privées, ni à dicter aux gens comment ils doivent organiser leur vie de couple et familiale. Dans une démocratie libérale, l'État doit traiter tout le monde de la même manière et offrir à tous ce contrat qu'est le mariage civil. Il renforce ainsi la liberté de choix individuelle. Rien ne change en ce qui concerne le mariage entre un homme et une femme. Il n'y a aucun désavantage pour qui que ce soit. Je considère que c'est là une exigence fondamentale du libéralisme.

VOUS ÊTES MARIÉE DEPUIS 32 ANS. EN CAS DE OUI, RECOMMANDERIEZ-VOUS AUX COUPLES DE MÊME SEXE DE SE MARIER ?

Je me vois mal donner des conseils en matière matrimoniale comme conseillère fédérale, et encore moins comme libérale-radical (rires). Chaque couple doit pouvoir décider lui-même quelle forme de vie commune il souhaite. Je ne peux parler qu'en mon nom : pour moi, le mariage n'a jamais été qu'une simple affaire juridique, c'était un mariage d'amour. L'aspect symbolique était aussi important à mes yeux.

ON ENTEND SOUVENT DIRE QU'UN ENFANT A BESOIN D'UN PÈRE ET D'UNE MÈRE. AVEC LE MARIAGE POUR TOUS, CE SERAIT DIFFÉRENT.

Regardons la réalité en face : en Suisse, 40 % des mariages finissent par un divorce. 20 % des enfants grandissent aujourd'hui dans des familles non traditionnelles. Un enfant sur sept grandit avec un seul parent. Ce dont les enfants ont besoin, c'est de liens fiables avec des personnes qui les entourent et leur donnent de l'amour et de la sécurité, qui prennent soin d'eux, qui les accompagnent et les aident à grandir.

AVEC LE DON DE SPERME, L'ENFANT DE DEUX FEMMES NE SAURA PLUS QUI EST SON PÈRE.

Les enfants ont le droit de savoir d'où ils viennent. C'est inscrit dans notre Constitution. Je tiens beaucoup à ce principe. Le projet sur lequel nous votons garantit précisément ce droit : comme le prévoit la loi, tous les donneurs de sperme sont inscrits dans un registre, auquel l'enfant concerné peut accéder, s'il le souhaite, lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans. Le don de sperme anonyme reste une pratique interdite en Suisse.

Technologies numériques au service des citoyens : quel rôle pour Genève ?

EN TANT QUE PARTI DE L'INNOVATION, LE PLR A ORGANISÉ EN JUIN UNE AGORA SUR LE THÈME DE LA *BLOCKCHAIN*. EN PARALLÈLE, LA DÉPUTATION A ÉGALEMENT DÉPOSÉ UNE MOTION SUR CETTE THÉMATIQUE. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ ET VICE-PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, EXPLIQUE LES ENJEUX LIÉS À CETTE TECHNOLOGIE.



Par Pierre Nicollier

Le 30 juin s'est tenue une agora traitant des technologies numériques, et plus particulièrement de la *blockchain*. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de recevoir M. Alexis Roussel, pionnier suisse des cryptomonnaies, co-auteur de « Notre si précieuse intégrité numérique » avec Grégoire Barbey, aux Editions Slatkine, ainsi que M. Gabriel Jacquard, doctorant en droit, spécialisé de la *blockchain* et des *smart contracts*.

Nous avons échangé sur la place que pourrait prendre cette technologie, ainsi que les opportunités qu'elle créerait pour notre canton. Cet article reprend certains des points présentés et discutés avec le public qui nous ont semblé importants. Il ne se veut pas exhaustif et l'intégralité de l'agora peut être visionnée sur la page *Youtube* accessible via le site du PLR Genève (www.plr-ge.ch).

QU'EST-CE QUE LA *BLOCKCHAIN* ?

Nous entendons régulièrement le terme de *blockchain*, mais sa signification est parfois nébuleuse. Il s'agit d'une technique de cryptage numérique, qui permet de garder la trace de transactions de manière sûre, décentralisée et anonyme. Elle permet d'enregistrer et de garantir l'authenticité d'une transaction au sein d'un groupe d'utilisateurs appelé communauté. Pour illustrer son fonctionnement, nous pouvons imaginer un groupe qui est constitué de 4000 membres du PLR Genève. Lorsqu'un des membres décide d'acheter un carton de vin de garde genevois à un autre membre, la transaction (carton contre monnaie) est codée/cryptée, déchirée en petits morceaux et ceux-ci sont distribués à tous les membres.

Quel avantage à ce type de codage de transactions ?

Nous pouvons identifier trois avantages à cette technologie. La première est sa rapidité et donc son gain en productivité.

L'inscription d'une transaction ne prend que quelques secondes et n'est pas dépendante d'une tierce partie. Elle est effectuée directement entre deux membres de la communauté.

La deuxième est sa sécurité. De telles transactions sont en effet extrêmement robustes, car, pour les falsifier, il faudrait réussir à collecter tous les morceaux, les décoder, modifier les transactions, avant de les recoder et redistribuer les morceaux au sein de la communauté. De plus, le système étant décentralisé, la perte d'un ou plusieurs morceaux n'altère pas le tout.

La troisième est son anonymat, la clef de cryptage étant gardée par les seules parties prenantes de la transaction. La communauté est garante de la transaction mais chaque membre ne possède qu'une partie cryptée du tout.

En revenant à notre exemple du carton de vin, le vendeur possède sans doute un système

L'anonymat des transactions et la création de communautés doit impliquer une réflexion sur le rôle et la place de l'État.

informatique qui contient ses factures et qui peut tomber en panne ou être piraté. L'acheteur, quant à lui, ne reçoit qu'un ticket en papier qui va s'altérer. La *blockchain* permet de s'affranchir de ces éléments et garantir la fiabilité de cette transaction directement entre les deux individus.

Pour notre canton, nous pouvons imaginer une utilisation de cette technologie dans le cadre du registre foncier, des assurances, dans le commerce de matières premières, la traçabilité des aliments ou alors dans le domaine de la santé où la confidentialité est de mise, tout comme pour le vote électronique.

QUELS DÉFIS POUR L'ADOPTION DE CETTE TECHNOLOGIE ?

Lors de nos discussions, nous avons abordé deux domaines dans lesquels des défis doivent être relevés : le cadre légal et les implications pour notre société.

Concernant le cadre légal, prenons l'exemple d'un litige concernant l'achat d'un bien via la *blockchain*. Les communautés d'utilisateurs peuvent être disséminées dans divers pays. Les parties prenantes pourront prouver que la transaction a été effectuée mais dans quelle juridiction les parties pourront-elles faire valoir leurs droits ? Se posent également des questions relatives à l'ancrage des transactions et donc à la fiscalité.

A l'aube du développement de ces technologies, nous pouvons identifier une opportunité pour Genève dans la création d'un cadre permettant d'utiliser notre territoire comme une sphère de sécurité pour les futurs projets, appelée « *safe harbour* ». La députation PLR a d'ailleurs déposé en mai dernier une motion demandant la création d'un tel cadre (M 2763, voir résumé en page 20). Le travail sera vaste pour sécuriser l'usage de ces technologies mais il doit permettre à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité, tenant

Le travail sera vaste pour sécuriser l'usage de ces technologies mais il doit permettre à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité.

compte du rôle de Genève en tant que capitale mondiale des standards technologiques, des valeurs démocratiques, mais également en tant que centre de négoce.

Le second défi évoqué, en sus de l'aspect légal, est l'impact que ces technologies auront pour notre société. L'anonymat des transactions et la création de communautés doit impliquer

une réflexion sur le rôle et la place de l'État. Alors que le PLR répète depuis de nombreuses années qu'un allègement est souhaitable, la *blockchain* doit venir en soutien à un État fort, en particulier dans ses tâches régaliennes. Il s'agit d'un élément primordial pour garantir la stabilité et la prospérité de notre société, tout comme la démocratie au sens plus large.

Nous devons adopter ces transformations et garantir qu'elles restent au service de nos valeurs.



« Formation » : une commission qui souhaite remettre l'apprentissage dual et le numérique au centre des priorités politiques

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, ÉLÉONORE DE HALLER, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION «FORMATION», ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, PRÉSENTENT LES AMÉLIORATIONS À EFFECTUER DANS CE DOMAINE QUI ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION.



Par *Éléonore de Haller* et
Gabriel Delabays



La commission thématique « Formation », reconstituée depuis le mois d'août 2020, est composée de membres soucieux d'offrir aux jeunes et moins jeunes un système de formation de qualité, qui tient compte de la validation des acquis et qui répond aux enjeux posés par le numérique.

L'APPRENTISSAGE DUAL, UN PILIER DE LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE

Nombreux sont les pays qui envient la formation helvétique, notamment pour la qualité de nos infrastructures et de notre recherche académique, mais particulièrement pour les bons résultats de notre système de formation dual. Tandis qu'en France, la voie de l'apprentissage est souvent considérée comme une voie inférieure à laquelle il faut préférer les études, la Suisse a fait le choix de la valoriser. Ainsi l'apprentissage est devenu l'un des piliers de sa réussite économique.

A Genève, la plupart des jeunes se dirigent d'abord vers une formation générale, ce qui a une influence sur l'apprentissage : l'âge d'entrée moyen en apprentissage est de 20 ans à Genève, alors qu'il est de 17 ans dans le reste de la Suisse. Par ailleurs, toujours à Genève, 55 % des apprentis effectuent un apprentissage en formation duale et 45 % en école à plein-temps. 80 % des entreprises formatrices sont des PME, tandis que peu d'ONG forment des apprentis. Pourtant, la Genève internationale fournit un nombre d'emplois important sur le canton. L'un des défis consiste donc à renforcer la promotion de l'apprentissage auprès des organisations qui

composent la Genève internationale, comptant notamment 750 ONG.

Un autre défi consiste à mobiliser les petits indépendants, artisans et les petites PME pour qui employer un apprenti est relativement compliqué en termes de ressources organisationnelles et financières. A cette fin, il serait bon de généraliser les réseaux d'entreprises. De plus, il faudrait que les collectivités publiques et associations professionnelles puissent participer à la promotion de l'apprentissage. Ainsi, la victoire serait double : non seulement Genève offrirait plus de places d'apprentissages, mais cela permettrait également de pérenniser le savoir-faire de ces petits indépendants.

Un dernier défi consiste à améliorer la réputation de la formation duale à Genève. A cette fin, il faut continuer à promouvoir activement celle-ci dans les cycles d'orientation et la présenter comme une réelle opportunité ouvrant de nombreuses portes dans des domaines très variés. Dans ce cadre, il convient de maximiser la communication sur la formation duale et non pas sur l'apprentissage à plein-temps en école professionnelle.

LE NUMÉRIQUE, UN DÉFI QU'IL FAUT EMPLOYER RAPIDEMENT

Le numérique est un enjeu immédiat, auquel il convient d'accorder les moyens nécessaires. Le canton de Neuchâtel, par exemple, s'est doté en fin 2019 d'un plan visant à renforcer l'éducation numérique dans les établissements scolaires, via la sensibilisation des parents,

L'un des défis consiste à renforcer la promotion de l'apprentissage auprès des organisations qui composent la Genève internationale, comptant notamment 750 ONG.

la formation continue du corps enseignant, l'extension des grilles horaires afin d'introduire de nouveaux cours d'informatique, intégrant à la fois le développement des compétences déjà acquises et la prévention des dangers du monde numérique. En comparaison, Genève n'a fait qu'édicter une simple feuille de route et acheter des tablettes. Ce n'est pas à la hauteur du développement rapide du numérique dans le monde actuel.

Sur ce thème, la commission a invité M. Albin Baptista, président du Groupement Romand d'Informatique, afin de faire un état des lieux des opportunités qu'offre le domaine numérique en lien avec la formation. En Suisse, 176 000 professionnels travaillent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), avec un besoin de renouvellement de 5 %, soit près de 9000 postes. Actuellement, la filière ne forme que 4000 personnes, le manque étant compensé par de la main d'œuvre étrangère, qui sera bientôt en pénurie. Cette situation doit changer rapidement, car les besoins pour 2022 sont estimés à 25 000 postes. Par ailleurs, il n'existe plus de plafond de verre dans le système de formation : un CFC d'informaticien peut facilement donner accès à des spécialisations dans la formation

professionnelle supérieure ou permettre d'accéder au niveau tertiaire. L'apprentissage dans le domaine informatique garantit donc de solides compétences et un profil attractif.

Pour conclure, d'avantage d'entreprises actives dans les TIC se doivent de fournir des places d'apprentissage. Afin d'y arriver, différentes solutions libérales existent, notamment l'incitation fiscale et la réduction des contraintes administratives à l'embauche.

D'AUTRES DÉFIS À VENIR

Un autre dossier important traité par la commission est la validation des acquis, dont il faut simplifier les procédures. A ce titre, la commission se réjouit que la députation PLR ait déposé un texte allant dans ce sens au Grand Conseil. Par ailleurs, dans le même registre, un système de validation des acquis de l'expérience numérique pourrait être mis en place pour les élèves de l'école obligatoire et post-obligatoire, sur la base des critères définis par le SEFRI.

La commission considère qu'il faut se donner les moyens d'offrir aux jeunes un système de formation compétitif et de qualité, mettant au centre les valeurs de la réussite et du mérite. Investir dans notre jeunesse est essentiel afin de garantir un avenir économique et social radieux à notre canton.

La commission considère qu'il faut se donner les moyens d'offrir aux jeunes un système de formation compétitif et de qualité, mettant au centre les valeurs de la réussite et du mérite.

Membre du Conseil d'administration des HUG depuis 2011...

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES RÉGIES PUBLIQUES SONT COMPOSÉS NOTAMMENT DE REPRÉSENTANTS DES PARTIS POLITIQUES. ALAIN-DOMINIQUE MAURIS, PRÉSIDENT D'HONNEUR DU PLR GENÈVE, REPRÉSENTE NOTRE PARTI DEPUIS 10 ANS AU SEIN DES HUG. IL NOUS RACONTE SON EXPÉRIENCE ET SOULIGNE L'IMPORTANCE DE CETTE FONCTION.



Par Alain-Dominique Mauris

UNE TÂCHE QUI A FORTEMENT ÉVOLUÉ

Fini le temps où siéger dans un conseil d'administration d'un établissement public permettait d'y ronronner paisiblement en remerciement des services rendus. Ce type de mandat impose dorénavant des obligations en coresponsabilité et l'accomplissement de devoirs en liens avec les valeurs que nous représentons. Il faut agir avec bon sens pour assurer une gestion stratégique performante. Sans être un spécialiste de la

branche, il faut y être actif et apporter nos connaissances et compétences personnelles. Face à des métiers complexes, la perception des enjeux, des attentes et de l'efficacité doit guider nos interventions et propositions. Un dialogue constant se fait entre la direction générale, les principaux cadres et le conseil d'administration.

Les HUG sont l'hôpital universitaire le plus grand de Suisse, avec un budget équivalent à celui de l'OMS. Plus de 15 000 collaborateurs y travaillent, représentant

plus de 180 métiers, répartis dans de nombreux bâtiments. C'est un monde passionnant qui œuvre sans relâche à la santé des Genevois, à l'enseignement et à la recherche. Maillon essentiel dans la chaîne sanitaire genevoise, sollicité en permanence par toutes les personnes en souffrance qui aspirent à être soignées par les meilleurs, questionné par les autorités et régulièrement appelé à la Une des médias. Cette galaxie médicale est en constante ébullition. Les mandarins de hier ont laissé place aux *teams*, mais l'esprit de compétition interne face aux autres hôpitaux universitaires, la médecine de ville et les cliniques privées est toujours là. Chacun défend sa discipline, son pré carré, son profit voire son avenir. Au conseil d'administration des HUG, il faut veiller à ne pas s'enfermer dans une seule vérité, un seul protocole, une seule évidence. On ne soigne plus aujourd'hui comme il y a 20 ans... et comment va-t-on soigner dans 10 ans? Des approches nouvelles

font leur entrée: l'ambulatoire, le mini-invasif, les prises en charges individuelles, la smart médecine, la rationalisation des coûts, etc. Que choisir? Qui peut choisir? Qui peut s'imposer comme celui qui sait? Il y a autant d'opinions qu'il y a de personnes, autant de certitudes qu'il y a de médecins... sans parler des conflits d'intérêts et autres dérives.

UN FONCTIONNEMENT À MODERNISER

Les HUG sont soumis à la tutelle politique du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les divergences entre les directives politiques, sanitaires et économiques peuvent nuire aux intérêts des HUG. Certains élus privilégient l'économie à la santé, comme la crise du COVID a permis de le constater. Les peurs et les menaces nous enferment dans deux mondes que l'on oppose... alors que l'on sait que les solutions sont toujours multiples. Il ne faut pas se laisser entraîner dans une seule direction et

Fini le temps où siéger dans un conseil d'administration d'un établissement public permettait d'y ronronner paisiblement en remerciement des services rendus. Ce type de mandat impose dorénavant des obligations en coresponsabilité et l'accomplissement de devoirs en liens avec les valeurs que nous représentons.



toujours garder raison pour assurer une totale indépendance tant vis-à-vis des intérêts partisans, économiques que des assurances notamment. Accepter d'être un partenaire de la médecine de Ville et promoteur des meilleures solutions de soins et de formation dans l'intérêt du patient.

Il est temps de libérer les HUG de cette tutelle politique. Car rester poings et mains liés aux mécanismes salariaux de la fonction publique est un frein aux remises en question, à l'innovation et à la participation. Bien que jouissant de la loi sur le personnel de l'Etat, les fonctionnaires des HUG affichent paradoxalement des taux d'absentéisme énorme. Pourtant, les motivations et les envies des collaborateurs sont là, le travail rendu est de qualité. Il ne manque qu'un cadre de fonctionnement valorisant qui rend chacun co-responsable du tout.

Comme PLR, je privilégie évidemment la responsabilité à l'obligation, l'engagement à la contrainte. Etre membre du conseil d'administration des HUG, c'est pouvoir s'engager à servir l'intérêt général au plus près de celles et ceux qui souffrent et aspirent à recouvrer un confort de vie et une espérance. En ces quelques années, j'ai pu y rencontrer des personnes extraordinaires, engagées et convaincues. Apprendre tellement de choses et y être écouté. Un conseil d'administration est une équipe, dont sa force et sa réussite vont dépendre de l'état d'esprit et de la volonté de chacun d'y contribuer. Merci au PLR de m'avoir permis de vivre cette opportunité que je souhaite à chacun de vivre.

EN PLUS DE NOMBREUSES INTERVENTIONS, VOICI QUELQUES PROJETS QUE J'AI PU NOTAMMENT PORTER :

- 1 Proposer la création de la **Fondation Suisse pour l'innovation et la formation en chirurgie (SFITS)**. Cette fondation est unique en Suisse et dans la région européenne. Elle permet d'assurer une formation de très haute qualité des chirurgiens genevois et intervenants des blocs opératoires, de préparer des opérations très délicates pour en garantir le succès. C'est tout un pôle d'excellence qui se développe avec la participation tant du CMU, de l'EPFZ et les nombreuses sociétés MED TECH à la recherche de lieux pour démontrer leurs avancées technologiques. Philippe Morel a été l'initiateur du projet.
- 2 Soutenir **la création du centre de chirurgie ambulatoire que je préside**. C'est une grande première qui a permis aux HUG de participer, à hauteur de 50 % du capital, à une SA privée avec le groupe Hirslanden pour y délocaliser des activités. Si la chirurgie ambulatoire veut se maintenir à un haut niveau à Genève, elle doit unir ses interventions pour garantir un volume suffisant (plusieurs milliers d'opérations annuelles).
- 3 Lancer, **en collaboration avec l'association Save a life, la mise en place d'un réseau de 1^{er} intervenant lors d'arrêt cardio-respiratoire (ACR) sur le canton**, à l'image de ce qui se fait au Tessin. Les premières minutes après un ACR sont les plus décisives pour la survie du patient. Sachant que les secours mettent 10 minutes pour arriver et parfois bien plus longtemps, c'est seulement environ 10 % des personnes faisant un ACR qui sont sauvées. Les premiers intervenants bénévoles alertés par le 144 arrivent dans les 5 minutes 24h sur 24h. Ces cinq minutes de gagnées permettent d'augmenter la survie d'au moins 50 %, voire plus, et diminuer les séquelles.
- 4 Obtenir la création d'une commission des finances interne au conseil d'administration pour améliorer son fonctionnement.
- 5 Proposer au PLR Genève de déposer un PL pour **interdire les hospitalisations sociales des jeunes aux HUG**. Avec des amis, nous payons le salaire de l'assistante socio-culturelle dédiée à ces enfants que le canton place à l'hôpital sans assumer d'encadrement dédié.
- 6 Développer **des échanges avec les députations cantonales et fédérales PLR** concernant la santé, rencontrer des PLR d'autres cantons et **présider la commission santé et social du PLR Genève**.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... la M 2763, déposée par Pierre Conne. Cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève. L'objectif est la création d'un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine. Il s'agit aussi de promouvoir la place de Genève en tant que capitale des standards technologiques et de valoriser l'opportunité que constitue le déploiement de cette technologie pour la place financière, les entreprises genevoises, mais également pour le secteur de la recherche et de l'enseignement. La mise en place de projets cantonaux devrait également être favorisée, comme un projet pilote dans le cadre du registre foncier, dans le domaine de la santé, du vote électronique ou la possibilité de règlements des émoluments en cryptomonnaies.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12882 « Transparence en matière de crédits supplémentaires »

En bref : le Conseil d'Etat doit soumettre les demandes de crédits supplémentaires, soit les autorisations de dépenses non prévues par le budget, au Grand Conseil par l'intermédiaire de la commission des finances. Ces demandes de crédits deviennent publiques seulement lors de la publication des comptes, soit dans un intervalle de plusieurs mois après leur approbation. Ce PL règle donc cette problématique par souci de transparence en demandant que toute demande de crédit à la commission des finances fasse l'objet d'une publication détaillée sur le site internet du Grand Conseil.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'État. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12575 « Maîtrise de engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'État, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

SÉCURITÉ

PL 12984 « Pour la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques dans et autour des installations communales de gestion des déchets »

En bref : ce projet de loi demande la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance aux abords des installations communales de gestion des déchets. Il s'agit de garantir la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que le respect des horaires de dépôt des déchets, et de prévenir la commission de dépôts illicites de déchets et de déprédations.

PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

En bref : ce PL fait suite à l'arrêt de la CEDH du 19 janvier 2021 concernant l'interdiction de la mendicité, jugeant la législation appliquée dans certains cantons suisses et plus particulièrement à Genève excessive. Le PL adapte donc la législation cantonale en tenant compte des conclusions de l'arrêt de la CEDH, qui n'autorise pas pour autant la pratique de la mendicité mais demande une certaine souplesse de la législation en vigueur, en précisant les lieux où la mendicité est interdite et que la mendicité organisée sera punie par l'amende.

PL 12881 « Adaptation de l'interdit pénal de la mendicité en suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 19 janvier 2021 »

En bref : ce PL fait suite à l'arrêt de la CEDH du 19 janvier 2021 concernant l'interdiction de la mendicité, jugeant la législation appliquée dans certains cantons suisses et plus particulièrement à Genève excessive. Le PL adapte donc la législation cantonale en tenant compte des conclusions de l'arrêt de la CEDH, qui n'autorise pas pour autant la pratique de la mendicité mais demande une certaine souplesse de la législation en vigueur, en précisant les lieux où la mendicité est interdite et que la mendicité organisée sera punie par l'amende.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 12976 « Pour aider nos cafetiers-restaurateurs, suspendons la taxe d'exploitation »

En bref : ce projet de loi prévoit la suspension de la taxe d'exploitation prévue par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) dans tout le canton pour les années 2021 et 2022. Cela représente une aide de 3,2 millions de francs en faveur des cafetiers-restaurateurs et de tous les établissements offrant du débit de boissons. Tout comme le PL 12942, l'objectif est de sauver l'outil de travail et de récompenser les efforts produits par les PME et indépendants.

PL 12942 « Pour aider nos cafetiers-restaurateurs, suspendons la taxe d'empîement »

En bref : ce projet de loi prévoit la suspension de la taxe d'empîement dans tout le canton pour les années 2021 et 2022. Cela représente une aide de 2 millions de francs par an en faveur des cafetiers-restaurateurs et de tous les établissements offrant du débit de boissons. L'objectif est de créer de la richesse pour les années à venir en sauvant l'outil de travail et en récompensant les efforts produits par les PME et indépendants, qui sont au centre de la réussite économique de notre canton.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie blockchain à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie blockchain et aux initiatives dans ce domaine.

M 2758 « Les chaufferettes, c'est super chouette. Surtout quand elles sont écologiques ! »

En bref : cette motion demande de faciliter, accélérer et anticiper autant que possible la délivrance d'autorisations pour l'utilisation de chaufferettes écologiques par les cafetiers-restaurateurs. Elle demande également de prolonger les dispositions spéciales liées aux terrasses pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 et de cautionner si besoin, notamment à l'aide de prêts, l'achat de chaufferettes écologiques. Il s'agit de faciliter le quotidien des cafetiers-restaurateurs, de répondre aux besoins de confort de leur clientèle, tout en préservant l'environnement.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

R 943 « Éviter la casse sociale en adaptant au plus vite les conditions d'octroi des prêts « cas de rigueur »

En bref : la résolution demande au Conseil d'État d'intervenir auprès des autorités fédérales pour relever la limite des prêts « cas de rigueur » non remboursables de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel, et le montant maximum de la prestation à 1,5 million de francs. Elle demande en outre d'élargir les cas de rigueur à l'ensemble des secteurs concernés par des fermetures, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Elle demande également au canton d'avancer la trésorerie nécessaire pour préserver les emplois et empêcher les licenciements.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

PL 12770 « Pour un État de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'État par des stationnements pour motos et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'État serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »

En bref : la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 12973 : « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2759 : « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'Etat de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 12902 « Pour en finir avec les hospitalisations sociales des enfants »

En bref : ce PL vise à réellement abolir les hospitalisations sociales des enfants à Genève. La pratique d'hospitaliser aux HUG des jeunes qui n'ont pas particulièrement de souci de santé à titre de solution d'hébergement et de garde est inacceptable. Ce n'est pas un cadre adapté pour des enfants et cela détourne le personnel soignant de sa tâche principale qui est de soigner les malades. Malgré plusieurs interventions parlementaires et divers engagements du Conseil d'Etat, la situation n'est pas réglée et stagne même. Le PLR propose donc un projet de loi pour interdire cette pratique.

PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAd »

En bref : ce projet demande que, dans la situation où les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces mêmes services externalisent ces tâches à des fiduciaires privés.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

R 958 « Un Passeport-Vacances élargi pour soutenir les jeunes et les parents touchés par les conséquences de la Covid-19 »

En bref : cette résolution demande le maintien du Passeport-Vacances et à en élargir l'accès à tous les jeunes de 8 à 20 ans pour cet été 2021. Il s'agit de soutenir la jeunesse et les parents touchés par les conséquences sociales dues à la pandémie de Covid-19, en leur apportant des perspectives pour un prochain été qui puisse être aussi « normal » que possible et en réduisant la détresse et le stress quotidien auxquels ils sont jusqu'ici soumis.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2755 « pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2749 « Pour un processus de validation des acquis de l'expérience à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève, plus simple, plus rapide et plus étendu »

En bref : la motion demande au Conseil d'Etat d'encourager l'UNIGE et la HES-SO Genève d'intégrer le système de validation des acquis de l'expérience, de reconnaître les stages dans le cadre du processus de validation des acquis de l'expérience, ainsi que de simplifier et raccourcir ce processus.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »

En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.

**RÉGIE TOURNIER****Location – Vente**

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA +41 22 318 30 70
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch
1204 Genève www.tournier.ch

Nicolas Ramseier, nouveau président de l'association PLR Ville de Genève

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES PLR SONT UN MAILLON ESSENTIEL DE LA DÉFENSE ET DE LA PROMOTION DES VALEURS LIBÉRALES-RADICALES.

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS TIENDRA RÉGULIÈREMENT INFORMÉS DE LEURS ACTIVITÉS. DANS CETTE ÉDITION, NOUS VOUS PRÉSENTONS NICOLAS RAMSEIER, QUI A ÉTÉ ÉLU LE 10 JUIN DERNIER À LA PRÉSIDENTE DU PLR VILLE DE GENÈVE.

INTERVIEW



*Il est à mes yeux fondamental
que la droite genevoise
ait “sa voix” en Ville.*

NICOLAS RAMSEIER, DITES-NOUS QUELQUES MOTS SUR VOUS ET VOTRE PARCOURS PERSONNEL !

Je suis né à Genève le 1^{er} juin 1993. Curieux par nature, je suis parti vivre à 16 ans en Allemagne, puis en Nouvelle-Zélande pour apprendre des langues étrangères. De retour en Suisse, j'ai fait des études de mathématiques à l'EPFL. J'ai aussi passé près de deux ans à m'intéresser aux mondes polaires, en particulier au régime de la glace et du changement climatique dans l'Arctique. Cela m'a conduit à voyager régulièrement au Nord de la Russie et de la Norvège, ainsi qu'à collaborer avec des universités de ces pays. Aujourd'hui, rentré à Genève, je travaille dans la finance.

ET SUR VOTRE PARCOURS POLITIQUE ?

J'ai commencé à m'intéresser à la politique à 17 ans. J'ai vite pris conscience que nous avons une grande chance en Suisse avec notre système ouvert, où tout un chacun peut s'engager et contribuer à changer le monde qui l'entoure. J'ai rédigé mes idées, puis, en comparant avec tous les partis, j'ai vu que le PLR me correspondait et j'ai formulé une demande d'adhésion.

Plus tard, à 21 ans, j'ai voulu apporter une contribution supplémentaire. J'ai participé à la campagne municipale de 2015. Arrivé 16^e sur 15 places PLR, je n'ai prêté serment au Conseil Municipal qu'en 2018, après une démission. Dès mon entrée, j'ai immédiatement adoré cette fonction. Il est très gratifiant de pouvoir contribuer à des projets locaux.

Le 10 juin dernier, l'Assemblée générale du PLR Ville de Genève m'a élu à la présidence. Elle a aussi élu un nouveau comité, aux profils variés et regroupant plein de compétences. Avec l'aide de ce comité, je souhaite maintenant contribuer activement à faire du PLR un acteur qui compte dans la politique municipale.

QUELS SONT VOS BUTS À LA TÊTE DU PLR VILLE DE GENÈVE, TANT AU SEIN DU PARTI QU'EN MATIÈRE DE POLITIQUE MUNICIPALE ?

La Ville de Genève, qui affiche dans son budget 2021 des charges de 1,22 milliard de francs et un déficit de 49,37 millions, est non seulement une des communes les plus dépensières par habitant mais aussi et surtout un mastodonte bureaucratique et économique. Elle brille certes de temps en temps par son inefficience ou une *Genferi*. Cela étant, c'est aussi une ville magnifique capable d'attirer des personnalités d'envergure mondiale, tant dans le domaine culturel que diplomatique ou scientifique. Avec de telles cartes en main, il est nécessaire de mener une politique pragmatique, efficace et digne. De défendre une ville ouverte sur le monde, facilitant les affaires, profitant pleinement de la croissance et de l'innovation tout en étant garante d'une qualité de vie exceptionnelle.

Dans un tel contexte, il est à mes yeux fondamental que la droite genevoise ait « sa voix » en Ville. Il est indispensable d'être pourvu d'un PLR municipal fort, capable d'écrire son chapitre. Pour que cela fonctionne, je suis convaincu qu'il faut une symbiose entre la direction de la section Ville, les élus municipaux et le parti cantonal. Ayant la double casquette de conseiller municipal et de président de la section Ville, il m'est facile de renforcer les liens entre les élus et la direction de la section. L'enjeu pour moi est donc d'aller plus loin et de me tourner activement vers le parti cantonal. Une façon d'y parvenir est de lancer des projets communs, à commencer par les questions d'aménagement, de mobilité et d'utilisation d'énergie dans le contexte actuel de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ma vision est aussi que la section Ville doit pouvoir épauler nos conseillers municipaux, notamment en étant un « *think-tank* », d'où peuvent émerger des idées porteuses et novatrices. Nous devons aller sur tous les terrains, même ceux traditionnellement laissés à la gauche, par exemple en s'occupant de la question des îlots de chaleurs en ville, en s'attaquant aux problèmes de la consommation énergétique des bâtiments de l'administration, mais aussi en encourageant la digitalisation de nos services publiques. Bien entendu,

ces enjeux dépassent le cadre de la commune, mais une implémentation claire et efficace au niveau municipal est nécessaire. D'où l'envie de placer ma présidence sous le signe d'une collaboration forte avec le PLR cantonal.

Pour s'affirmer comme force de propositions, je crois fermement que nous devons aussi être innovants dans notre façon de communiquer nos idées. La communication est un domaine où, à mes yeux, une grande marge de progression est possible. Trop souvent, j'ai vu des bonnes idées venant de notre groupe ne pas atteindre correctement la population ! Nous sommes à l'origine de beaucoup de bons projets, mais les gens ne le savent pas toujours. Nous portons cette responsabilité et c'est à nous, en Ville de Genève, d'apprendre à mieux communiquer. C'est pourquoi, j'aimerais par exemple qu'aux séances plénières du Conseil municipal, le parti rédige des bulletins expliquant les enjeux derrière les principaux votes, notre position et les raisons qui nous conduisent à nous positionner ainsi. Nous devons aussi chercher à augmenter notre présence sur l'ensemble des moyens de communications.

VOS PREMIÈRES ACTIONS ?

Avec la pause estivale, j'ai déjà commencé à effectuer un travail de sociologie de quartier. Je souhaite en effet comprendre plus précisément ce qui, aujourd'hui, fâche nos habitants dans une ville qui en compte désormais plus de 200 000 et qui change au fil des ans. Les enjeux liés à ces changements ne sont pas négligeables pour ses résidents notamment en termes de qualité de vie, de transports et de sécurité. Je souhaite donc véritablement comprendre ce que la population attend de notre ville pour y vivre et surtout pour avoir envie d'y rester, qu'elle soit jeune, adulte ou senior, avec ou sans enfants. Le lien avec nos habitants est primordial !

Je me réjouis de faire ce chemin avec les membres du PLR.




Le Comité du PLR Ville de Genève (de gauche à droite):

Diane Demierre (Secrétaire), Bryan Lo Giudice (Trésorier), Michèle Rouillet (Cheffe du groupe municipal), Kevin Schmid (Vice-président), Olivier Fiumelli, Nicolas Ramseier (Président), Mohamed Atiek, Alia Meyer, Pierre Conne (Vice-Président), Rémy Burri.

Manquent sur la photo : Pierre de Boccard et Sébastien Aeschbach (Vice-chef du groupe municipal)

Retrouver le PLR Ville de Genève sur :

plr-villedegeneve.ch

 [plrvilledegeneve](https://www.facebook.com/plrvilledegeneve)

Le vote électronique : mettre fin à l'éternel état d'essai

EN CETTE PÉRIODE OÙ LE NUMÉRIQUE SEMBLE GAGNER DU TERRAIN NATURELLEMENT, OLIVIER NARAY, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE « GENÈVE INTERNATIONALE », RELÈVE LE PARADOXE AU NIVEAU DU VOTE ÉLECTRONIQUE : LA NOUVELLE PHASE D'ESSAI HYPER PRUDENTE PROPOSÉE PAR LA CONFÉDÉRATION RISQUE DE RETARDER LA MODERNISATION DU PAYS DANS UN DOMAINE SI ESSENTIEL QU'EST LE VOTE POPULAIRE.



Par Olivier Naray

20 ANNÉES D'ESSAI

D'abord, début des années 2000, le Conseil fédéral refuse catégoriquement le « e-collecting », la possibilité de récolter des signatures pour des initiatives populaires et des référendums par la voie électronique. Évidemment que davantage d'initiatives populaires et de référendums, donc de remises en question ne lui plaisent point. Il commence, toutefois, à encadrer très lourdement les possibilités de vote

électronique dans une longue phase d'essai, rendant la tâche des cantons difficile, et il faut le dire Genève a été pionnier. Récemment, dans un domaine un peu différent, le peuple a refusé l'identification électronique (e-ID). Et aujourd'hui, le gouvernement fédéral veut, au lieu d'avancer pour de bon, « restructurer » la phase « d'essai » du vote électronique qui est à l'arrêt depuis quelques années dans tout le pays. Je pense qu'il faut mettre fin à l'éternel état d'essai et changer de paradigme.

Deux systèmes de vote électroniques fonctionnaient en Suisse : celui du canton de Genève et celui de la Poste. Or les deux sont à l'arrêt. Remarquez que l'on parle « d'essais » depuis près de 20 ans... La Confédération explique cela très bien, par la sécurité, la vérifiabilité, les contrôles encore et encore,

Le vote électronique ne devrait pas être moins sûr que le vote sur papier, pas moins sûr que le e-banking ou que les transactions dans le commerce en ligne.

Le vote électronique généralisé faciliterait notamment la participation et l'engagement politique des jeunes.

cela vous rappelle le risque zéro et les mesures pendant la pandémie? Finalement arrivent aussi la bureaucratie et les procédures complexes, comme si souvent: il faut encore une phase, encore une étude, encore un organe indépendant, encore un essai... Ici, le zéro risque s'appelle «vérifiabilité

complète». Dans cette optique, l'ouvrage est remis sur le métier en proposant une révision de deux ordonnances (ordonnance sur les droits politiques et ordonnance sur le vote électronique) afin de recommencer... toujours et encore des essais sans date de fin précise (!). Tout cela, au lieu d'ouvrir

les perspectives pour une véritable généralisation du vote électronique dans le pays. La question pour nous est simple: combien de temps encore faire des «essais» par rapport à la transaction la plus importante de notre démocratie, à savoir le vote du citoyen. Après le virage écologique, nous ne pouvons pas nous permettre de manquer le virage numérique.

Osons le dire en 2021: le vote électronique ne devrait pas être moins sûr que le vote sur papier, pas moins sûr que le e-banking ou que les transactions dans le commerce en ligne. Il devrait être le moyen le plus fiable, encore plus que le papier, des experts en

informatique nous le disent aussi. Malgré toutes les failles du numérique en général et qu'il ne s'agit pas de minimiser ici, les exemples de scandales récents, voire de fraudes, vols et autres magouilles possibles du vote sur papier ne manquent pas, que ce soit en Suisse ou ailleurs dans le monde.

UN COMBAT POLITIQUE À MENER

Alors que faut-il faire? Évidemment, la meilleure technologie ne se décrète pas. Il faudrait plutôt laisser les cantons et les communes s'inspirer de l'innovation d'ailleurs et les laisser faire et refaire



leurs expériences afin que le meilleur produit gagne. Une certaine standardisation de la meilleure solution informatique se mettra en place naturellement au niveau du pays. La technologie pourrait rapidement amener des solutions standardisées où les particularités cantonales s'effaceront alors naturellement. Le vote électronique généralisé faciliterait notamment la participation et l'engagement politique des jeunes. Au lieu de cela, l'essai proposé inclurait seulement 10 % des électeurs sur le plan national et 30 % sur le plan cantonal. Le projet insiste aussi sur les Suisses de l'étrangers, comme si la Suisse en tant que telle était moins concernée.

Une partie de l'UDC se fait la championne depuis des années du vote anti-électronique. Le raisonnement est simple et rationnel : l'électorat jeune qui pourrait s'engager davantage avec l'outil électronique leur est dangereux. Même une initiative populaire avait été lancée avant la pandémie pour mettre en place un moratoire sur le vote électronique, toutefois les initiants ont eux-mêmes interrompu la récolte des signatures à cause de la pandémie. Mais le débat va reprendre.

Il faut donc du courage politique et aller voir ce qui se fait ailleurs, dans le privé ou à l'étranger, en Estonie par exemple. Dans l'ensemble,

le sujet n'intéresse pas vraiment le politicien moyen, ni à gauche ni à droite, et en 20 ans, cela n'a pas beaucoup changé. Pourtant l'histoire s'en souviendra. Le PLR a déjà manqué le virage écologique, il ne faut pas passer à côté de celui du numérique. Comme toute chose, elles débutent sur le terrain. Alors pourquoi pas montrer l'exemple et mettre en place le vote électronique à l'échelle de ce parti avec les dernières technologies décentralisées les plus efficaces ?





Assemblée des délégués à Veyrier





Agora sur les technologies numériques





Apéritifs de la présidence





Barbecue des présidents d'association



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00